

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 203

Artikel: A l'usine

Autor: Ch.J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258502>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lurent, servant et desservant. Les clients étudient la carte des mets offerts à leur appétit.

Les prix modiques, l'excellente qualité des graisses et autres ingrédients, la recherche du beau dans la décoration et l'aménagement ne privent pas la Taverne de faire depuis deux ans de bons bénéfices. De ces bénéfices, le 40 % va à la société exploitante, soit pour grossir son capital de roulement, soit pour établir plus tard de nouveaux restaurants, et le 60 % est distribué aux employées. Chacune d'elles, outre un traitement fixe, est ainsi intéressée aux bénéfices dès son premier jour de service. Malgré ces avantages, leur recrutement ne se fait pas sans peine: d'une part, la maison ne veut qu'un personnel de toute moralité; d'autre part, les jeunes filles, par un regrettable sentiment d'orgueil, témoignent trop souvent de la répugnance à servir le public. Les pourboires sont interdits.

Celui qui a dit qu'il y avait trois sortes de mensonges: le mensonge proprement dit, le parjure et la statistique, aurait été moins irrévérencieux s'il avait, comme moi, fait connaissance avec l'intéressante statistique de la Taverne et s'il avait été initié aux chiffres alignés jour après jour pour se rendre compte du coût réel des mets servis et du bénéfice réalisé.

Par des escaliers raides et des couloirs tortueux, je visite les éboulisses d'un restaurant: cuisine, office et dépendances. Beaucoup de place perdue et des plafonds trop bas, défauts habituels des constructions anciennes; mais tout est très bien installé. La salle à manger du personnel a dans un coin une chaise longue et une table à écrire. Je vois les chambres à coucher des employées; elles sont suffisamment lumineuses, tapissées de gais papiers de goût moderne, et les jeunes habitantes doivent y vivre agréablement leurs heures de loisir. Chaque employée fait douze heures de présence par jour, y compris le temps consacré à ses repas, et a vingt-quatre heures de congé complet par semaine.

La Taverne s'ouvre à six heures et demie le matin; mais il serait désirable, m'a-t-on dit, qu'elle s'ouvrit beaucoup plus tôt, afin que les travailleurs du petit jour, les employés de la voirie, par exemple, puissent y venir prendre le café chaud qui remplacerait avantageusement le verre de goutte, leur trop fréquente libation au dieu du jour naissant.

Dans les salles des restaurants, j'avise des écriteaux interdisant aux clients d'apporter leurs provisions. Souvent, me raconte-t-on, des gens arrivaient ici avec des victuailles variées et s'installaient en commandant seulement la soupe ou le café. Ils prenaient ainsi la place de consommateurs d'un genre plus sérieux, obligés d'attendre debout dans les locaux toujours bondés la fin de l'intéressant pique-nique de ces braves gens.

Il ne m'arrive pas souvent de citer les paroles ailées de ces messieurs de la police, aussi est-ce avec plaisir que je répète ici le cri de soulagement d'un bon gendarme chargé de faire régner l'ordre sur la place de la Madeleine: « Depuis que « ces dames » ont ouvert cette Taverne, il y a beaucoup moins de tapage et de rixes dans le quartier. » Bien dit, Pandore! Pour récompenser « ces dames », ne manquez pas de faire preuve d'ardent féminisme, quand l'occasion s'en présentera.

JEANNE VUILLIOMENET.

A L'USINE

TRAVAIL DES FEMMES

TRAVAIL DES JEUNES GENS

(D'après les rapports des inspecteurs fédéraux des fabriques)

Le nombre des femmes et jeunes filles occupées dans nos différentes industries est important et tend encore à augmenter. Lors de la statistique fédérale des fabriques du 26 septembre 1923, il comportait:

1 ^{er} arrond. (Suisse romande)	21.503	=	32,7 %	de tous les occupés
2 ^{me} » (Berne, Bâle, Soleure, Argovie)	40.102	=	36,2 %	» »
3 ^{me} » (Zürich, Suisse centrale, Tessin)	38.241	=	39,6 %	» »
4 ^{me} » (Suisse orientale)	29.155	=	45,3 %	» »

Total: 129.001 = 38,4 % » »

Ce sont les industries du textile, de l'habillement, de l'horlo-

gerie et des produits alimentaires qui occupent le plus de main-d'œuvre féminine. Dans les différentes branches de ces quatre industries, la proportion des femmes est la suivante:

Industrie textile	60.014	=	66 %	de tous les occupés
» de l'habillement	25.532	=	71 %	» »
» horlogère	14.571	=	43 %	» »
» alimentaire	11.492	=	45 %	» »

Le reste, soit 17.392 femmes et jeunes filles, se répartit sur l'ensemble des autres industries. Cette statistique remontant déjà à plus d'une année, il est probable que les effectifs féminins se sont encore accrus avec la reprise des affaires.

Les inspecteurs des fabriques reconnaissent que la semaine de 48 heures avec le samedi après-midi libre est un véritable bienfait pour la femme, particulièrement pour la mère de famille qui, à côté de son travail à la fabrique, doit faire son ménage et élever ses enfants. Cependant, un grand nombre d'entre elles est aujourd'hui soumise à la semaine de 52 heures. D'autre part, avec le système du travail à deux équipes, auquel les femmes se trouvent aussi astreintes, la journée de travail commence de grand matin ou se termine le soir très tard.

L'inspectorat du premier arrondissement cite deux fabriques dans lesquelles les ouvrières de la première équipe doivent prendre le train à 5 h. (ce qui veut dire qu'elles doivent se lever au moins à 4 h. 1/2) pour commencer à 5 h. 40; tandis que celles de la seconde équipe terminent le soir à 21 h. 20 et arrivent à la gare de départ à 22 h. 25. Dans un autre établissement, la première équipe travaille de 6 à 14 heures; la deuxième équipe de 14 à 22 heures. Ici, pour éviter en sus de ces horaires de travail un déplacement plus ou moins long, le personnel (une centaine d'ouvrières) a été recruté dans la localité même.

L'inspectorat du deuxième arrondissement cite le cas d'ouvrières d'une fabrique de tissage qui voulaient conserver, avec la semaine de 52 heures, le samedi entièrement libre. Après quelques semaines, elles y renoncèrent, se rendant compte qu'une journée de travail de 10 h. 1/2 était par trop longue.

Au sujet de la participation des femmes à la semaine de 52 heures, le Dr Wegmann, inspecteur du 3^{me} arrondissement, écrit ce qui suit:

On dit bien que 52 heures ne sont que quatre heures de plus par semaine, mais elles impliquent cependant que beaucoup de mères doivent chaque jour quitter plus tôt la maison ou y reviennent le soir plus tard. Dans beaucoup de cas, cela veut dire qu'aussi les petits enfants doivent se lever plus tôt et, le soir, attendre plus longtemps la mère. Sans doute la ménagère et mère accepte volontiers le gain supplémentaire, quand il en résulte un, avec la semaine de 52 heures, mais beaucoup préféreraient pouvoir vouer ces quatre heures à la famille, aux enfants. Dans les préoccupations industrielles on ne saisit pas toute la portée de ces choses, on ne pense pas assez que beaucoup de ménagères et de mères ont un long chemin à faire pour se rendre au travail et en revenir.

Mais en plus de la semaine de 48 ou de 52 heures, beaucoup d'ouvrières sont astreintes à faire des heures supplémentaires. A ce sujet, les rapports des inspecteurs des fabriques fournissent des chiffres impressionnants. Le Dr Rauschenbach, inspecteur du 2^{me} arrondissement, mentionne que, dans l'industrie de la paille (tressage de paille pour chapeaux), des prolongations de 10 et même de 12 heures par semaine, pour une grande partie du personnel féminin, ne sont pas rares. Ceci fait une durée de travail de 62 à 64 heures par semaine. Et, ajoute l'inspecteur, tout cela avec la soi-disant rigidité de la semaine de 48 heures!

Il en est de même avec le travail de nuit, bien que celui-ci soit, en vertu de l'article 65 de la loi sur le travail dans les fabriques, formellement interdit pour les femmes. Le Dr Isler (quatrième arrondissement) écrit à ce sujet:

Lors de violations des prescriptions légales concernant la durée du travail, la main-d'œuvre féminine est, dans de très nombreux cas, prise à contribution.

Dans un cas, un fabricant de broderie fit travailler, pendant des semaines, 13 ouvrières jusqu'à 11 heures du soir. Dans un autre cas, un fabricant fit travailler 3 ouvrières jusqu'à 1 heure du matin. Un troisième engagea 12 de ses ouvrières à faire, pendant plusieurs semaines, 5 à 6 heures supplémentaires par jour, c'est-à-dire à tra-

vailler jusqu'à 10 et 11 heures du soir. Un autre fit, d'une façon identique, travailler pendant une semaine 10 ouvrières jusqu'à 9 heures du soir. Un autre encore fit travailler 12 brodeuses, parmi celles-ci des jeunes filles, le dimanche. Et cela avec une interdiction légale absolue du travail de nuit et du dimanche pour les femmes. De semblables occupations illégales de personnel féminin se produisirent aussi dans des fabriques de conserves pendant la période de la récolte des fruits.

Ce sont là de criantes violations de la loi, constatées par les inspecteurs, mais à côté de celles-ci, combien restent inconnues?

Les jeunes gens, dans le sens de la loi sur le travail dans les fabriques, sont ceux des deux sexes dont l'âge varie de 14 à 18 ans. Depuis 1918, où le nombre de ceux-ci avait atteint son apogée, on constate dans toutes les industries un recul assez sensible de cette main-d'œuvre. Elle serait aujourd'hui inférieure à ce qu'elle était en 1911, surtout en ce qui concerne les jeunes garçons.

L'explication de ce phénomène réside peut-être, comme le pense M. Jules Maillard, inspecteur du 1^{er} arrondissement, dans le fait que la crise ayant démontré que les manœuvres avaient beaucoup de peine à trouver du travail et ne pouvaient guère s'expatrier, tandis que les ouvriers qualifiés étaient très demandés, on en serait revenu à l'apprentissage. Le nombre des apprentis est effectivement en augmentation dans les cantons de Berne, de Vaud et de Genève. S'il en est bien ainsi partout, nous ne pouvons que nous en réjouir, car ceux qui auront choisi un métier n'auront jamais à le regretter.

Le nombre des jeunes gens occupés dans les différents établissements soumis à la loi est cependant encore assez important. Lors de la statistique fédérale des fabriques du 26 septembre 1923, on en compta 42.078, dont 18.741 garçons et 23.337 jeunes filles, soit le 12,4 % de l'ensemble des ouvriers et ouvrières soumis à la loi sur le travail dans les fabriques.

Il arrive encore, surtout en Suisse romande où la période scolaire est moins longue qu'en Suisse allemande, que des fabricants engagent des jeunes gens de moins de 14 ans. Il s'agit, bien entendu, de cas isolés où il ne manque parfois que peu de chose pour que les 14 ans révolus soient atteints. Cependant l'inspection du premier arrondissement eut à signaler 9 de ces cas à l'autorité cantonale. Il aurait pu en signaler davantage si tous avaient été connus de lui à temps. L'inspecteur rencontra quelquefois des jeunes enfants auxquels l'accès de la fabrique aurait dû être interdit et qui y étaient tolérés malgré les machines et engins qui leur faisaient courir un réel danger. Dans trois cas, l'inspecteur dut rappeler à des industriels que certains travaux dangereux étaient défendus aux jeunes gens. Dans les tuileries surtout, on exige souvent de jeunes garçons, et aussi de jeunes filles, des travaux au-dessus de leurs forces.

L'inspection du deuxième arrondissement signale d'autres cas, où des jeunes gens furent exonérés de la fréquentation de l'école afin de pouvoir entrer en fabrique. On peut penser quelle misère doivent cacher des autorisations de ce genre.

L'inspecteur du troisième arrondissement a, lui aussi, rencontré dans plusieurs fabriques des enfants qui n'avaient pas encore l'âge réglementaire. Une enquête faite à Zurich a démontré que dans cette ville — ailleurs il en est probablement de même — l'occupation de jeunes gens entre les heures d'école est beaucoup plus étendue qu'on ne le croit. Le Dr Wegmann est d'avis qu'une surveillance sévère est nécessaire, afin que l'occupation des enfants ne prenne pas une plus grande extension dans les fabriques.

En ce qui concerne le travail des jeunes gens à des machines dangereuses: cisailles, poinçonneuses, etc., la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents a pris de son côté des mesures énergiques pour qu'il soit formellement interdit.

Nous pouvons donc constater que le 50 % de toute la main-d'œuvre occupée dans les établissements soumis à la loi sur le travail dans les fabriques se compose de femmes adultes, ainsi que de jeunes gens de moins de 18 ans.

(La Solidarité.)

Ch. H.

CORRESPONDANCE

Genève, le 6 janvier 1925.

Mademoiselle la Rédactrice du *Mouvement Féministe*,

Votre numéro du 26 décembre écoulé donne un court article de la Ligue suisse des femmes abstinences, article qui fait désirer des renseignements complémentaires, c'est-à-dire qu'il serait très intéressant de connaître les adresses des restaurants antialcooliques à Lutry, Moudon, Montreux et ailleurs, où l'on est appelé à faire des excursions ou des séjours.

La Ligue suisse des Femmes abstinences voudrait-elle nous donner avec plus de détails, par l'intermédiaire de votre journal, la liste de ses installations?

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations bien empressées.
J. BALLET.



*Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin*

Fondation Leslie

Le Comité Central de l'A.S.S.F. vient de recevoir des Etats-Unis une intéressante proposition: la Fondation Leslie, dont les fonds récoltés, il y a quelques années, en vue de venir en aide aux suffragistes américaines, servent maintenant à remettre sous certaines conditions des subventions aux suffragistes d'autres pays, lui a offert une somme de 500 dollars (2500 fr. suisses), à condition qu'il réunisse de son côté la somme de 1000 dollars (5000 fr. suisses).

Le Comité Central a accepté cette proposition qui, en mettant à sa disposition la somme totale de 7500 fr. en tout cas, permettra d'intensifier la propagande générale, si nécessaire dans notre pays, par mille moyens trop coûteux pour ses ressources actuelles: organisation de grandes séances, affichage dans les rues ou à la campagne, publications suffragistes, annonces payées dans les journaux, projections lumineuses, film suffragiste, etc., etc., etc. Il s'est adressé, pour recevoir la somme qu'il doit réunir, à chacune des 23 Sections de l'Association, leur demandant de bien vouloir l'aider, et en évaluant à 1 fr. 50 par membre la somme à fournir par chaque Section. Cet appel a été entendu, et de tous côtés, de Lausanne et de Genève, comme de Bâle, de Berne, de Schaffhouse ou de Davos, arrivent des nouvelles réjouissantes de l'activité déployée par les diverses Sociétés en cette occasion, activité où elles trouvent aussi une excellente occasion de propagande.

Mais il est encore bien des amis de la cause du suffrage des femmes qui ne sont pas enrôlés dans nos Sections locales, et que le Comité Central a pensé pouvoir atteindre par l'intermédiaire de la presse féministe. C'est donc à ceux-ci tout spécialement qu'il s'adresse, comme aux suffragistes des cantons et des villes où n'existent point encore de Sections, ou à ceux qui n'auraient pas eu connaissance de l'effort de chaque Section, ou enfin à tous ceux qui seraient désireux de collaborer à ce gros effort de propagande, en ouvrant à leur intention dans les colonnes des deux journaux féministes suisses, le *Mouvement* et le *Schweizer. Frauenblatt*, une souscription en faveur de la participation de l'A.S.S.F. à la subvention Leslie. Il est certain qu'il est bon nombre des lecteurs et des lectrices de ces journaux qui seront heureux de témoigner par un don, quelle que soit son importance, l'intérêt qu'ils portent à la propagande suffragiste, et il les remercie d'avance, et bien vivement pour tout ce qu'ils voudront et pourront faire

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la **Maison du Vieux de Lausanne**.

Ames charitables, cœurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garde-robes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléphone 91.06

44, rue Martharay, 44

Chèques postaux 11, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discretion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant. Formé le samedi après-midi. Pensez avant tout aux pauvres du pays !!